



LETTRE DE RENTREE 2005-2006

Inspection Pédagogique Régionale EPS Académie de Lille

Lors de nos visites dans les établissements, nous sommes heureux de constater combien la lettre de rentrée est devenue une référence importante pour les équipes pédagogiques et de direction. Ce document vise trois objectifs:

- D'une part, expliquer et préciser les commandes institutionnelles relatives aux pratiques physiques et sportives scolaires.
- D'autre part, faire le point sur un certain nombre de dossiers ouverts dans le cadre du projet académique.
- Enfin, rendre compte de pratiques professionnelles relevées au cours de nos inspections, qui méritent par leur exemplarité d'être portées à la connaissance de tous.

Nous vous invitons à lire cette lettre en équipe et à débattre de son contenu avec le chef d'établissement et son adjoint pour procéder aux ajustements éventuels portant sur les finalités, les contenus et les mises en oeuvre de vos projets d'enseignement. Nous savons pouvoir compter sur les professeurs coordonnateurs et les équipes de direction pour garantir la bonne circulation des informations, notamment celles relevant du cadre réglementaire.

1 LES THEMES COMMUNS

sécurité-secourisme

La circulaire 2004-138 du 13 juillet 2004 spécifie les recommandations sur les risques particuliers liés à l'enseignement de l'EPS dans l'usage des installations et des matériels, lors des déplacements, dans les mises en oeuvre pédagogiques et l'accès aux vestiaires. Ainsi convient-il, s'il y a lieu, de procéder à d'éventuelles **modifications du règlement intérieur**.

Cette circulaire préconise également la réactualisation, pour les enseignants d'EPS, des **compétences en matière de secourisme**. Un état des lieux est en cours pour déterminer les priorités de formation. Il tient compte notamment de la particularité des conditions d'enseignement (*isolement*, spécificité des activités supports à l'enseignement, particularité des publics pris en charge), de l'antériorité ou parfois de l'absence des formations suivies.

Nous nous apprêtons à recenser les compétences de chacun dans ce domaine. Des offres de formation s'adresseront dans un premier temps aux collègues souhaitant devenir personnes ressources et s'inscriront dans le cadre d'une formation de formateurs. Dans un deuxième temps une remise à niveau devrait être mise en place pour l'ensemble des collègues.

T.Z.R

Nous avons été saisis à plusieurs reprises par des enseignants TZR à propos de la mise en oeuvre de leur **horaire statutaire de service**. Nous rappelons que les 3 heures AS s'ajoutent aux 17 heures d'enseignement pour les certifiés et aux 14h pour les agrégés. Ceci est valable également pour les TZR. Seul l'enseignant d'EPS peut être amené à demander de se soustraire à cet horaire statutaire pour des raisons exceptionnelles, comme le précise la note de service n°84-309 du 7 août 1984.

Par ailleurs, **les TZR peuvent solliciter une inspection**. Il leur suffit d'en adresser la demande à notre secrétariat, en indiquant l'établissement et le nom de l'enseignant remplacé, ainsi que la période de remplacement prévue.

Les Associations Sportives

Le plan de relance des AS se poursuit. Dans ce cadre, douze associations sportives seront encore visitées cette année. Une synthèse sera effectuée au terme de ces trois années.

La circulaire de rentrée rappelle le rôle que peut tenir l'association sportive au sein des écoles et des établissements du second degré. "*Les équipes éducatives veilleront par là à ancrer dans le parcours des élèves la pratique du sport scolaire, école de développement de soi et de responsabilisation* »

Nous demandons que **le projet d'AS** soit présenté au premier conseil d'administration de l'année et transmis dans les meilleurs délais au service départemental de l'UNSS. Il en va de même pour le rapport d'activité de fin d'année qui doit répondre aux mêmes procédures. Nous rappelons également que le forfait AS est indivisible et ne peut être fractionné en fonction des lieux d'exercice.

La prise en charge des élèves à besoins particuliers

Il s'agit d'une **priorité nationale et académique**. La récente loi du 11 février 2005 " pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", mais aussi les valeurs qui nous animent, nous invitent à mettre en oeuvre une **adaptation de l'enseignement** et de son évaluation en tenant compte des aptitudes et besoins particuliers de tous les élèves. Nous vous encourageons à étudier localement, toutes les possibilités d'adaptation des pratiques d'EPS en envisageant si nécessaire l'élaboration de projets spécifiques. Un groupe académique travaille sur cette question pour accompagner les équipes d'établissement. Dès à présent, il vous est demandé de réaliser, tout au long de l'année, **un suivi très précis des élèves inaptes, partiellement, totalement, et/ou handicapés**, quant aux propositions pédagogiques dont ils ont pu bénéficier. **Une nouvelle certification (2CASH)** d'aptitude à l'accueil des élèves en situation de handicap, y compris les élèves de SEGPA, existe depuis l'année scolaire précédente. Cette certification s'accompagne en amont d'une offre de formation préalable en fonction des types de handicaps.

Education à la santé

L'**obésité** est un problème de plus en plus préoccupant, notamment dans notre région. Des contacts ont été pris avec les services de santé du rectorat et de la faculté de médecine pour mettre en place des actions de prévention en articulant activité physique et diététique. Nous invitons les établissements développant ce type de projet à se faire connaître par l'intermédiaire du mail Ce.lpreps@ac-lille.fr à destination de Monsieur Tribalat IA IPR EPS .

Education à la citoyenneté

Nous avons la volonté d'aider les élèves « difficiles » à **renouer un rapport positif** à l'éducation à la citoyenneté, par l'expérience d'une confrontation gratifiante à des **règles** de jeu, de sécurité, d'apprentissage, institutionnelles, ou de groupe.

Nous souhaitons dans un premier temps recenser les mises en oeuvre qui s'effectuent concrètement :

- en cours d'EPS ou en A.S, par un travail sur l'intégration active des règles : cette construction débouche sur des contenus d'enseignements ou des connaissances explicites qui intègrent les compétences générales au collège ou certaines compétences méthodologiques au lycée et se retrouvent effectivement en situations d'enseignement
- en équipe inter catégorielle (professeurs d'EPS et d'autres matières, CPE, équipe de direction...) cette action se prolonge et contribue à la vie sereine dans l'établissement.

Notre but est de valoriser ces actions et d'en assurer éventuellement la diffusion

Nous invitons les chefs d'établissement, enseignants ou équipes d'enseignants intéressés par toutes ou partie de ces propositions à se faire connaître par l'intermédiaire du mail Ce.lpreps@ac-lille.fr , à destination de Monsieur Preuvot IA IPR EPS.

Mise en stage des étudiants de Licence et des PLC1

L'IUFM pour les PLC1, et les Universités pour les licences, sont responsables des contenus de formation relatifs aux mises en stage en EPLE. Cette opération nécessite la signature d'une **convention** entre les autorités académiques et universitaires compétentes. Nous attirons votre attention sur le fait que l'Inspection Pédagogique Régionale reste garante du cadre réglementaire et de la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves pendant ces périodes. Cette exigence a deux conséquences :

- Tout d'abord les maîtres de stage doivent être choisis au sein d'une **liste établie par l'Inspection Pédagogique Régionale**. Au cours des inspections réalisées cette année, nous avons pu constater que cette règle n'était pas toujours suivie. Cette situation n'est plus admissible.
- Ensuite l'enseignant, maître de stage, doit garder le **contrôle éducatif, pédagogique et didactique de la classe** en continuité avec le projet EPS de l'établissement. Sa fonction principale reste donc l'enseignement aux élèves qui lui sont confiés. Il ne saurait être un observateur, voire un évaluateur de

l'intervention des étudiants en présence des élèves, ceci indépendamment de la formation reçue. Il ne s'agit donc pas de réaliser un apprentissage professionnel « sur le tas » ni de corriger d'éventuelles erreurs d'intervention.

Ces remarques se font à la marge d'un dispositif qui donne globalement satisfaction à tous. Elles ne sont destinées qu'à préciser à nouveau un cadre d'intervention qui a pu faire défaut

Site web EPS

Nous rappelons la nécessité de **consulter régulièrement le site** EPS de l'académie dans la mesure où les envois papiers se feront de plus en plus rares. Il vous est vivement conseillé de vous inscrire sur la **liste de diffusion** pour recevoir régulièrement la lettre d'informations qui annonce les nouveautés du site. Nous profitons de cette occasion pour souligner le travail remarquable réalisé par le webmaster Frédéric Camel.

Nous invitons les collègues ou les équipes à faire connaître les innovations, expériences ou événements organisés dans leur établissement, par le biais de documents présentables, relus (syntaxe, orthographe) et référencés si cela est nécessaire. Le contenu sera validé par l'inspection avant une éventuelle publication sur site. Les fichiers son, vidéo, photo ne peuvent être édités.

2 L'ENSEIGNEMENT PRIVE.

Les Inspections, en termes de procédures, d'exigences, de notations sont rigoureusement **identiques dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé.**(à grade équivalent) Ceci nécessite souvent un effort de rénovation de l'enseignement proposé, pour les collègues inscrits sur des listes d'aptitude. Un travail de formation continue est souhaitable dans de telles circonstances. Le FORMIRIS (Mme FAUCHILLE) et votre chef d'établissement sauront accompagner votre démarche de formation professionnelle.

Compte tenu de l'importance de mouvements dans l'académie et des réussites au CAFEP et au CAER, un nombre élargi de professeurs accède aux **fonctions de maître de stage**. Nous avons choisi un renouvellement régulier des enseignants retenus pour exercer ce rôle. Cela ne doit pas être compris comme un désaveu du travail effectué par le maître de stage, mais comme le souci de l'institution d'étendre ses possibilités de choix à des collègues nouvellement repérés par l'inspection

Pour toutes les questions relatives à l'enseignement privé, contactez M JY ALLONNEAU Chargé de missions Ipreps rectorat rue St Jacques LILLE.

3 COLLEGES

Enquêtes

Nous remercions l'ensemble des collègues qui ont bien voulu répondre aux deux enquêtes qui portaient sur les trois points suivants : le savoir nager, la programmation des APSA et les épreuves du brevet. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des résultats enregistrés et de nos premières analyses

Epreuves communes

Les épreuves communes doivent à la fois entériner les acquis de quatre années de formation mais aussi pouvoir rendre compte de la **plus value éducative** apportée par l'enseignement de l'EPS. Nous avons sur cette question, synthétisé l'ensemble des thèmes qui organisent l'EPS aujourd'hui dans les collèges de notre Académie. Vous les trouverez sur le site. Ils peuvent utilement servir à la définition de choix locaux d'établissement en relation avec les programmes nationaux.

4 LYCEES D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Vous trouverez en annexe les **résultats académiques** globaux des épreuves d'EPS du **baccalauréat** général et technologique de la session 2005.

La commission académique a rencontré des **problèmes de remontée des notes** sur près de 40% des lycées, qui n'avaient pas procédé à la mise à jour des logiciels tel que notre courrier du 25 janvier le demandait. Nous demandons à chacun d'être plus attentif sur ce sujet pour ne pas créer des surcharges de travail inutile. Une note spécifique vous sera adressée. Nous en demandons la stricte application.

La note de service N°2004-123 du 15-7-2004 **modifie la liste nationale** des épreuves proposées au titre des épreuves obligatoires en CCF au Baccalauréat en Education Physique et Sportive.

Ce changement nous amène à modifier **la liste des quatre épreuves dites « académiques »** qui seront désormais :

- le badminton en double CC4 épreuve collective
- la danse (chorégraphie individuelle) CC3
- le triathlon (athlétisme : une course, un saut et un lancer) CC1
- le step CC5, épreuve collective.

Les référentiels des épreuves de badminton en double et de danses demeurent identiques à ceux présentés dans l'ancienne liste nationale. Le référentiel de triathlon demeure identique à l'année 2004-2005 (barèmes fournis par l'Inspection). Le référentiel de l'épreuve de step sera disponible sur le site web dès le mois de septembre.

Trois des anciennes épreuves académiques (course de durée, sauvetage, et arts du cirque), devenues nationales, s'appuient désormais sur les référentiels de la liste nationale. Les référentiels académiques correspondants sont caduques.

5 LES LYCEES PROFESSIONNELS

De nouvelles modalités pour les épreuves d'EPS aux examens

Les textes concernant la rénovation des épreuves d'EPS aux examens professionnels sont parus (arrêté du 21 juillet 2005). Une note de service doit être prochainement publiée au B.O. Ces nouvelles dispositions sont applicables dès la session 2006. Les modalités retenues pour le **baccauréat professionnel** sont identiques à celles des baccalauréats général et technologique, affirmant ainsi, l'égalité de dignité des diplômes pour un même niveau de qualification. Deux différences sont néanmoins à souligner. Il n'est pas obligatoire de proposer une épreuve collective ni d'assurer une co-évaluation qui reste possible sans surcoût.

L'arrêté pour les **CAP-BEP** propose une certification sur un ensemble d'épreuves issues de deux compétences culturelles différentes. Le niveau de compétences attendu est d'ores et déjà annoncé dans les programmes de LP. La liste nationale des épreuves est identique à celle des baccalauréats, même si les contenus diffèrent.

Les Associations sportives

Les AS des lycées professionnels visitées depuis deux ans, offrent des visages très contrastés. Certaines présentent un fonctionnement d'une exceptionnelle qualité, d'autres se trouvent en grande difficulté. Au-delà des problèmes repérés, (coût de la licence, déplacement, ramassage des élèves...) il est indispensable de **procéder à quelques ajustements internes**. L'A.S est un lieu d'animation obéissant aux règles du milieu associatif. Cela nécessite un engagement personnel différent de celui du cours d'EPS habituel. La création d'une dynamique interne bâtie sur des **propositions adaptées à la population scolaire locale**, (conçues autour des affichages, des moments festifs, des rencontres interclasses innovantes correspondants aux besoins des élèves) sont autant d'éléments repérés comme facteur de réussite dans les A.S « en bonne santé ». Nous incitons fortement les établissements présentant des taux de licenciés très bas à instaurer des plans de relances avec l'aide des services départementaux de l'UNSS, l'inspection et les lycées en réussite.

ANNEXES.

Les résultats du Baccalauréat général et technologique en EPS Session 2005 Académie de Lille

Les tendances lourdes constatées l'année dernière grâce aux premières remontées de « Pack eps » se confirment. Nous vous en communiquons l'essentiel dans les trois tableaux qui suivent.

Tableau 1

Les moyennes générales et les écarts types sont très stables : M.G 12,77 et E.T 2,60 cette année contre 12,71 et 2,66 en 2004.

Examen	Sexe	Nombre	Notés	% Dispensés	Moy.	Ec. Typ.
	G	8995	8777	2	13.88	02.46
BAC GENERAL	F	12529	11764	6	12.61	02.31
	Total	21524	20541	5	13.15	02.46
	G	6825	6556	4	12.72	02.76
BAC TECHNOLOGIQUE	F	6922	6198	10	11.53	02.46
	Total	13747	12754	7	12.14	02.69
	G	15820	15333	3	13.38	02.66
GENERAL & TECHNOLOGIQUE	F	19451	17962	8	12.24	02.42
	Total	35271	33295	6	12.77	02.60

Tableau 2 :

La répartition des choix de compétences culturelles reste stable . Les moyennes ainsi que l'écart important entre les garçons et les filles dans la CC4 varient également assez peu.

Compétence Culturelle	NbG	%G	NbF	%F	NbT	%T	MoyG	MoyF	MG-MF	MoyT
1 -	9563	21	9366	18	18929	19	12,76	11,87	0,89	12,32
2	2706	6	2336	4	5042	5	13,38	12,86	0,52	13,14
3 -	2781	6	9395	18	12176	12	13,36	13,61	-0,25	13,55
4 -	26698	59	27348	52	54046	55	13,44	11,54	1,9	12,48
5 -	3739	8	4530	9	8269	8	13,93	13,38	0,55	13,63

Tableau 3 :

Ce tableau présente les données relatives aux 10 épreuves les plus choisies dans l'académie. Cette tête de liste est évidemment stable à quelques permutations près quant aux effectifs. La différence de moyenne entre les garçons et les filles montre son origine : les épreuves de la CC4 massivement choisies affichent un écart significatif.

	Nb G	Nb F	Moy G	Moy F	MG - MF
Musculation	1779	2049	13,52	13,47	0,05
Natation	1827	2019	12,99	12,46	0,53
Course de durée	1959	2466	14,3	13,31	0,99
Handball	2393	2357	13,43	11,71	1,72
Basket-ball	2572	3634	13,41	11,61	1,8
Acrosport	1572	4743	13,55	13,99	-0,44
Tennis de table en simple	4710	3612	13,5	11,46	2,04
Course de demi-fond	5479	5205	12,67	11,65	1,02
Volley-ball	6049	7413	13,35	11,09	2,26
Badminton en simple	7086	8483	13,57	11,8	1,77